



Présentation des CGV :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SNV A COMINES - TOUTE COMMANDE EMPORTE ACCEPTATION SANS RESERVES

I. GENERALITES

1. Le client s'engage à respecter les présentes conditions générales, sans lesquelles aucune commande ne pourra être traitée.

II. COMMANDE

1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) prévalent sur toutes autres conditions, notamment celles de l'acheteur, sauf accord écrit et préalable de notre part. Toute commande passée auprès de notre société implique l'acceptation sans réserve de ces CGV.
2. Toute commande anormale par rapport aux relations habituelles de nos clients nous réserve la possibilité de modification pour la traiter à nos normes. Par 'commande anormale', nous entendons notamment, mais sans s'y limiter une dénomination d'article légèrement différente de la nôtre, un code article proche mais légèrement différent, le non-respect des PCB (Packaging Conditionnés de Base), le non-respect des prix de vente convenus et communiqués, le non-respect des règles de frais de livraison présentes sur nos tarifs, etc. Nous nous réservons le droit de modifier ou d'ajuster ces commandes afin qu'elles soient conformes à nos normes et conditions.
3. Toute commande est acceptée en fonction des garanties financières de notre client.
4. Toute demande de modification de commande doit être faite par écrit avant expédition des marchandises sous réserve d'acceptation et de délai supplémentaire.
5. Sauf convention écrite contraire, tous les prix des marchandises sont indiqués en EURO, hors TVA et n'incluent pas les frais de livraison. Les prix de vente sont ceux repris à la dernière liste de prix communiquée par SNV au client ou dans l'offre qui lui a été transmise. Les prix sont valables jusqu'à nouvel ordre et peuvent être modifiés au cours de l'année sous réserve d'acceptation préalable et expresse de la part du client. En cas de changement de prix, SNV s'engage à communiquer par mail ou courrier au client avant mise en place de ces changements. Toutefois, si la modification des prix est due à des hausses de prix au niveau des ressources primaires, les nouveaux prix seront immédiatement mis en place et notifiés au client, qui aura la possibilité d'annuler sa commande par email dans les 8 jours ouvrables après notification des nouveaux prix. En l'absence d'une telle annulation, la commande sera réputée conclue aux nouveaux prix.
6. Toute annulation de la part de l'acheteur intervenant après l'acceptation par SNV ne saurait être acceptée. SNV pourra exiger l'exécution de ladite commande, ainsi que le paiement du prix correspondant, le cas échéant, par l'utilisation de toutes voies de droit, notamment par simple ordonnance de référé.
7. Toute commande de fabrication spécifique (personnalisée ou sur-mesure) est considérée comme ferme et définitive dès la passation de commande et ne peut être annulée. En cas d'annulation par le client après un délai de 5 jours suivant la passation de commande, SNV se réserve le droit de réclamer une indemnisation couvrant les frais encourus et les pertes subies, qui seront d'un minimum de 50% du montant total de la commande.
8. Un accusé de réception de commande est envoyé à chaque client. Si aucune objection n'est formulée par écrit dans un délai de 3 jours ouvrables après l'envoi de l'accusé de réception, la commande est considérée comme acceptée sans réserve par le client. Toute demande de modification de commande après ce délai devra être expressément acceptée par SNV et pourra entraîner des frais supplémentaires.
9. Pour toute commande de fabrication spécifique (personnalisée ou sur-mesure), un acompte couvrant les frais que SNV doit engager (par exemple, l'achat de tissus, de fournitures, etc.) pourra être demandé au client. Cet acompte pourra être de 50 % du prix total de la commande et devra être payé avant le début de l'exécution de la commande. En cas de non-paiement de cet acompte, SNV se réserve le droit de ne pas poursuivre l'exécution de la fabrication. SNV ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'annulation de la commande due au non-paiement de cet acompte par le client.

III. RETOURS

1. Le Client a la possibilité de retourner ses articles s'ils sont encore suivis dans les gammes du catalogue en cours chez SNV dans un délai de 14 jours à partir de la réception des articles. Il est entendu que les articles retournés par le client ne devront pas subir de dépréciations résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature et les caractéristiques desdits articles. Les articles dégradés (usagés/portés, endommagés, tachés, arrachés, étiquettes détachées ou étiquettes commerciales ou composition coupées, etc.) ne seront en aucun cas repris et remboursés par SNV. À cet effet, SNV informe le Client que chaque article retourné fait l'objet d'une vérification systématique et minutieuse. Toute demande de retour ultérieure à cette période devra faire l'objet d'une demande spécifique à SNV et sera limitée à 20% de la commande initiale de base. Des frais de remise en stock et de reconditionnement pourront être appliqués.
2. Aucun retour ne sera accepté pour les fabrications spécifiques ou les produits marqués spécialement pour le client. Ces produits étant réalisés sur mesure, ils sont validés préalablement par Bon à Tirer (BAT) signé et/ou par prototypes. Toute validation de BAT ou de prototype par le client entraîne l'acceptation sans réserve de la commande. En conséquence, aucune réclamation ou demande de retour ne pourra être acceptée après la validation. Cette clause ne limite pas les droits légaux du client en matière de non-conformité ou de vices cachés.

IV. LIVRAISON

1. Nous nous efforçons de respecter les délais de livraison indicatifs spécifiés dans nos accusés de réception de commande. Toutefois les retards de livraisons qui pourraient survenir ne pourraient en aucun cas donner lieu à annulation de nos commandes ou versement de dommages-intérêts.
2. Sauf cas de force majeure (grèves, sinistres, etc.), la non-livraison à la date prévue ne peut entraîner l'annulation de la commande par le client qu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la date de mise en demeure effectuée par lettre recommandée. La force majeure est tout événement échappant au contrôle des parties et qui influence l'exécution de leurs engagements, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les grèves internes ou grèves chez des fournisseurs, chez les transporteurs, défaut d'approvisionnement, incendies, accidents, catastrophes naturelles, difficultés réglementaires ou administratives, contrôle des douanes, les litiges économiques de quelque nature, les dispositions légales ou réglementaires affectant la production et/ou la livraison des produits, refus, réduction ou annulation de couvertures par l'assurance-crédit, ainsi que tout acte ou négligence d'une personne ou entité échappant au pouvoir de contrôle de SNV, etc. Les délais de livraison seront prorogés d'autant de la durée de l'empêchement. SNV ou l'acquéreur pourront toutefois annuler la commande si, par suite des événements ci-dessus, le report de délai de livraisons dépassait trois mois sans que le client ne puisse faire valoir un quelconque droit à indemnité. SNV a néanmoins le droit d'être dédommagé pour les frais exposés. Si la force majeure se produit alors que la commande est déjà partiellement exécutée et si la force majeure retarde les livraisons restantes, le client devra conserver les marchandises déjà livrées et devra s'acquitter du prix. Toute mise à disposition des livraisons est conditionnée par le respect de l'acquéreur de ses obligations, notamment quant au versement d'acompte ou de paiement préalable, ouverture de crédit documentaire, garantie, couverture de l'acquéreur par une assurance-crédit, etc.
3. Nos marchandises sont vendues départ usine et entrepôt. Même en cas de vente franco, nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.
4. Toute réclamation sur la qualité et la quantité de nos marchandises devra nous parvenir dans les 8 jours (5 jours ouvrables) suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà de ce délai, les marchandises seront réputées acceptées par le client.
5. Conformément aux usages du secteur, les excédents ou manquants qui pourraient se produire dans les livraisons seront acceptés par les clients avec une tolérance de 10 % en plus ou en moins par rapport à la quantité commandée.
6. Le bon de livraison est mis à l'extérieur du colis sous pochette plastique ou directement dans le colis. Pour les livraisons comportant plusieurs colis, un seul bon de livraison peut être fourni pour l'ensemble des colis.



7. Les délais de livraison indiqués sont approximatifs et non contractuels. En cas de force majeure ou de circonstances échappant au contrôle de SNV (grèves, sinistres, difficultés d'approvisionnement, etc.), les délais de livraison seront automatiquement prorogés. Si le retard de livraison excède trois mois, chaque partie aura la possibilité d'annuler la commande par lettre recommandée sans que le client ne puisse réclamer des dommages-intérêts. SNV se réserve néanmoins le droit de réclamer le paiement des frais engagés.

V. FACTURATION

1. Les marchandises sont payables à Comines selon les modalités suivantes :
 1. Par traite à échéance de 60 jours pour les clients bénéficiant de garanties suffisantes.
 2. Par traite à échéance de 30 jours pour certains clients selon les accords spécifiques.
 3. Avant expédition pour les clients non garantis par notre assurance-crédit ou selon les conditions convenues au moment de la commande
 4. Par virement bancaire selon les modalités et échéances convenues.
2. En cas de paiement comptant sous 5 jours ouvrables, un escompte de 1 % est consenti à l'acheteur.
3. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage, sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités courront à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit (Article D441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, SNV se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.
4. Quinze jours après mise en demeure de payer, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse, les acomptes qui auraient pu être versés nous restent alors acquis à titre de dommages-intérêts.
5. Conformément à l'article 31 de l'Ordonnance de 1986, toutes les réductions de prix acquises à la date de la vente, et directement liées à cette opération de vente, figurent sur la facture.
6. La facturation sera faite bimensuellement et adressée sous pli au client ou par mail.

VI. GARANTIES ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

1. Il appartient à l'acquéreur de procéder aux essais relatifs à tous vices dus aux incompatibilités entre les matériaux utilisés ou les tissus utilisés. Les produits livrés par SNV ne sont pas garantis contre les vices dus au non-respect des précautions d'utilisation, notamment l'absence préalable de compatibilité avec les matières ou tissus utilisés.

VII. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

1. Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à encaissement complet du prix en principal et accessoires. Toutefois, le transfert des risques à la charge de l'acheteur intervient dès l'expédition de nos marchandises.
2. L'acheteur s'engage à prendre toute disposition pour que les marchandises soient individualisées comme étant notre propriété. L'acheteur est autorisé à disposer de la marchandise avant paiement intégral du prix, soit en vue de sa revente, soit en vue de sa mise en œuvre dans son cycle de fabrication.
3. À défaut de paiement de tout ou partie de son échéance, nous pourrions reprendre les marchandises impayées, de plein droit et sans mise en demeure. Notre revendication pourra s'exercer indifféremment sur l'ensemble des articles de notre marque restant en stock dans le magasin de l'acheteur, quand bien même ces marchandises correspondraient à des commandes antérieures qui auraient été réglées. La revendication n'équivaut pas à une résolution de la vente et nous nous réservons la possibilité de poursuivre l'exécution de celle-ci, à moins que nous ne préférions en demander la résolution dans les conditions prévues à l'article IV, alinéa 2 ci-dessus.

VIII. GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), nous informons nos clients que les données personnelles recueillies lors de leurs commandes sont nécessaires au traitement et à la gestion des transactions, ainsi qu'aux relations commerciales. Ces données sont conservées en toute sécurité et utilisées uniquement dans le cadre de nos échanges commerciaux. Les données personnelles du client sont destinées à la société SNV et à ses éventuels sous-traitants ou partenaires contractuels, afin de permettre la réalisation de la commande, la livraison des produits et la gestion des services après-vente. Ces données ne seront en aucun cas cédées ou louées à des tiers sans l'accord exprès et préalable du client.

Conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de ses données personnelles. Le client peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Ces droits peuvent être exercés en contactant notre responsable de traitement par courrier à l'adresse suivante : SNV – 108 rue des Frères Lumière, 59560 Comines, ou par email à l'adresse contact@snv-pro.fr, en joignant une copie d'une pièce d'identité valide.

En cas de litige concernant la gestion de ses données personnelles, le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

IX. DIFFÉRENDS

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable. À défaut de solution amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Roubaix, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepte sans réserve.